



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 7589

Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nouvelle augmentation du nombre d'heures supplémentaires prévue au projet de loi de finances pour l'éducation nationale en 1994. Plusieurs milliers de maîtres auxiliaires se sont trouvés sans emploi à la rentrée scolaire. Dans le Doubs, le nombre d'heures supplémentaires dans les lycées et collèges est de 5 000 heures par année, ce qui représente l'équivalent de 278 postes. Dans le contexte actuel où le chômage est le premier fléau de notre pays, ne serait-il pas plus judicieux de transformer ces heures supplémentaires en emplois ? Il lui demande de lui faire connaître son sentiment sur cette proposition.

Texte de la réponse

Le montant total des mesures consacrées, dans le projet de budget pour 1994, aux heures supplémentaires s'élève à 91,6 MF, soit une progression relativement faible de 1,64 p. 100. Ces mesures sont globalement de deux ordres : d'une part, elles traduisent mécaniquement l'évolution des crédits de rémunération liée à la progression de la valeur du point (141,6 MF) et accompagnent, de manière également mécanique, les mesures de création, transformation ou transfert d'emplois dont le coût intégré par convention deux heures supplémentaires année, de taux variable suivant le type d'emploi en cause (41,2 MF) ; d'autre part, elles traduisent en année pleine une économie d'un montant de 100 MF qui consolide l'annulation de 33 MF décidée en 1993 dans le cadre de la régulation budgétaire, et ouvrent les moyens nécessaires à la rénovation pédagogique des lycées au titre de l'enseignement de la philosophie (8,75 MF). Seule cette dernière mesure aurait pu donner lieu à création d'emplois de personnels enseignants, ce que les contraintes très lourdes pesant sur le volume des emplois susceptibles d'être ouverts dans le cadre du projet de loi de finances pour 1994 ont interdit.

Données clés

Auteur : [M. Girard Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7589

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1993, page 3878

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4754